

1989 - 2009
20 ans après la Révolution :
l'abandon des enfants en Roumanie



© Thomas Coëx / AFP
Centre de placement pour adultes handicapés de Babeni, Vilcea (novembre 2009)

DOSSIER DE PRESSE

Contacts :

Alexandra Banget-Mossaz
banget-mossaz@carefrance.org
+33 (1) 53 19 89 92

Annie Leroy
leroy@carefrance.org
+33 (1) 53 19 89 89

Les enfants abandonnés

Par François de Combret, fondateur de SERA (Solidarité Enfants Roumains Abandonnés)

Des abandons d'enfants, il y en a eu de tous temps et en tous lieux. Mais, dans l'histoire de l'humanité, la Roumanie présente la spécificité d'être le seul pays où ils aient été encouragés et organisés par l'Etat. Cette monstruosité est due à Ceausescu qui poursuivait un triple objectif démographique (doubler la population de la Roumanie), idéologique (consacrer la suprématie de l'Etat sur la famille) et politique (sélectionner les "meilleurs" et éliminer les plus faibles dans une optique darwinienne - "the fittest will survive" -).

Le système, mis en place par une ordonnance de 1970, comportait alors deux volets. D'une part, obligation était faite aux femmes de mettre au monde cinq enfants. A partir de l'âge de la puberté, elles étaient soumises à des examens gynécologiques et, si elles ne procréaient pas, dans le mariage ou en dehors, subissaient des sanctions : diminution de salaires, exclusion de la Sécurité sociale, perte de l'emploi, expulsion du logement, etc. : l'Etat donnant tout peut aussi tout enlever. Le corollaire de cette obligation de procréer était l'interdiction d'avorter, et l'avortement était donc sévèrement puni. D'autre part, un réseau d'orphelinats a été développé dans le pays. Au total, ce sont environ 600 "institutions" qui seront ouvertes, réparties en plusieurs catégories.

L'abandon institutionnalisé

A la base, un "tronc commun", les "leagan", orphelinats destinés à accueillir les bébés de la naissance jusqu'à l'âge de 3 ans. Au moins un "leagan" est ouvert dans chacun des 41 départements du pays. A l'âge de 3 ans, les enfants passent un "examen" devant une commission administrative départementale chargée de trier les "bons" des "mauvais". Les "bons", ce sont les enfants qui ont résisté aux souffrances du "leagan" : ils sont alors dirigés vers la "bonne" filière, celle des "casa de copii prescolari" (3 à 6 ans) et des "casa de copii" (6 à 18 ans).

Les "mauvais", ce sont les plus faibles ou les plus sensibles, ceux que la solitude et les mauvais traitements, en particulier les piqûres à tout bout de champ, ont "abîmés", soit physiquement (handicapés moteur), soit psychiquement (handicapés mentaux). Pour ces "déchets", indignes du paradis socialiste, des filières de mouroirs, dissimulés à la campagne, sont mises en place, les "camin spital" et les "centres de neuro-psychiatrie infantile", auxquels s'ajoutent, à partir des années 80, les orphelinats pour enfants séropositifs. Dans le même esprit de sélection des "meilleurs", l'appareil des orphelinats comprend aussi tout un réseau d'écoles spéciales", dépotoirs ruraux dans lesquels sont relégués les enfants non abandonnés à la naissance, mais en retard scolaire. Ces enfants sont enlevés à leurs familles et expédiés au fin fond du pays pour disparaître de la société dont ils sont jugés indignes.

La chute de Ceausescu : l'espoir déçu

Lors de l'élimination de Ceausescu, à la fin de 1989, ce système était en place depuis vingt ans et fonctionnait à plein rendement : l'abandon d'enfants était entré dans les mœurs et fournissait des petites victimes par milliers pour entretenir cet énorme appareil d'orphelinats, devenu le premier employeur du pays avec environ 100 000 salariés. A Bucarest, les ministères se disputaient la tutelle sur les orphelinats, et chacun — la Santé, l'Education, le Travail, les Handicapés — poussé par les syndicats, en voulait sa part et s'arrachait cette manne providentielle, revendiquant le droit d'avoir "ses" enfants abandonnés. A la veille de la "Révolution", on estime à environ 120 000 le nombre de jeunes prisonniers de cette machine à broyer des vies d'enfant. Logiquement, la disparition du "génie des Carpates", en décembre 1989, aurait dû marquer la fin du système. En effet, l'une des premières lois votées par le Parlement roumain en 1990 a abrogé l'obligation de procréer et autorisé l'avortement tandis que, par ailleurs, les télévisions du monde entier avaient révélé les conditions de vie épouvantables des enfants dans les orphelinats, et diffusé des images qui rappelaient des temps abominables que l'on croyait révolus. Du coup, les ONG du monde entier ont afflué en Roumanie, et un grand élan de solidarité s'est développé en Europe occidentale et aux Etats-Unis pour secourir les enfants des orphelinats.

Et pourtant. Comme un canard décapité qui continue à courir, le système a survécu pendant sept années à la disparition de son fondateur : il faudra attendre 1997 pour que l'ordonnance scélérate de 1970 soit abrogée. Pendant les années 1990-1997, le système des abandons d'enfants, et de leur enfermement en orphelinats, a en effet continué sans grand changement.

Pourquoi ?

Trois raisons principales viennent expliquer le maintien de ce système. D'une part, la misère due à la transition d'un système collectiviste à une économie libérale s'est en quelque sorte substituée à la contrainte de la loi de 1970 pour provoquer les abandons d'enfants, qui se sont poursuivis au même rythme qu'autrefois (environ 10 000 par an). D'autre part, les ministères de tutelle des orphelinats et les syndicats des personnels se sont arc-boutés pour garder leurs proies : les abandons d'enfants étaient leur gagne-pain. Enfin, l'Union européenne, principal bailleur de fonds des ONG, a commis la grave erreur de financer l'aide aux orphelinats sans exiger de la part du gouvernement roumain l'abrogation de l'ordonnance de 1970. Autrement dit, la manne bruxelloise, qui s'est élevée à plusieurs dizaines de millions d'euros au cours de cette période 1990-1997, a servi non pas à changer le système, mais à l'améliorer.

Pas une seule fois, au cours de ces sept années postrévolutionnaires, l'Union européenne n'a subordonné son aide au respect du droit de l'enfant à une famille, pourtant inscrit dans le Préambule de la Déclaration des Nations unies ratifié par la Roumanie dès 1990. Des "bureaux d'études" français, anglais ou belges commissionnés et grassement rémunérés par l'Union européenne, se sont succédé à Bucarest et ont élaboré toutes sortes de rapports sans jamais dénoncer le cœur même du système, à savoir l'abandon des enfants. Le plus étonnant peut-être est qu'aucune des grandes ONG présentes en Roumanie pendant cette période ne se soit insurgée : elles ont continué à couvrir le drame tant qu'elles ont trouvé des financements communautaires, puis sont parties, les unes après les autres, sur la pointe des pieds pour la plupart, quand les sources de financement se sont taries. Ainsi, à la fin de 1996, au moment où M. Constantinescu a succédé à M. Iliescu à la présidence de la République, l'ordonnance de 1970 était toujours l'*alpha* et l'*oméga* de la "politique de protection de l'enfant" en Roumanie, et les 600 orphelinats de Ceausescu, dont des mouroirs par dizaines regorgeaient d'enfants, fonctionnaient à plein régime avec un effectif global estimé à environ 100 000 enfants.

Le tournant de 1997

Le tournant est survenu les 21 et 22 février 1997, avec la visite officielle rendue par le président Chirac à son homologue roumain. Pendant les deux journées qu'il a passées à Bucarest, M. Chirac n'a cessé de le répéter à ses interlocuteurs : sept années après la disparition de Ceausescu, il est inacceptable que la Roumanie continue à organiser et à encourager l'abandon des enfants, et l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne est inenvisageable tant que ce système honteux perdurera.

Le message a été bien compris : quelques jours après la visite de M. Chirac, le Premier ministre roumain, M. Victor Ciobea, a fait entrer au gouvernement un jeune médecin de 28 ans, le docteur Cristian Tabacaru, comme secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfant, avec pour mission de procéder à la réforme tant attendue. Le docteur Tabacaru n'a pas déçu : en quelques mois, il a réussi à changer le système.

Sa première décision a consisté à abroger l'ordonnance de 1970 sur laquelle reposait tout l'appareil des orphelinats : tel a été l'objet de l'ordonnance du 12 juin 1997. Dans le même temps, surmontant la résistance acharnée des syndicats de personnel, des politiciens et des ministères, le docteur Tabacaru a réussi à transférer aux Conseils généraux la tutelle sur certains orphelinats : les "leagan" et les "casa de copii".

Il a fallu attendre novembre 1999, et l'intervention de la Commission européenne, pour que les autres orphelinats ("camin spital", "centres de NPI", et "écoles spéciales"), soient à leur tour

décentralisés, tant la réforme rencontra d'oppositions. Cette politique de décentralisation fut la clé du changement pour deux raisons principales. D'une part, l'intérêt des Conseils généraux diverge fondamentalement de celui des ministères : les premiers, par souci d'économies, ont tout avantage à ce qu'il y ait le moins d'enfants possible dans les orphelinats, alors que les seconds cherchent au contraire à en avoir le plus grand nombre pour justifier davantage d'emplois ou de crédits budgétaires ; d'autre part, les Conseils généraux sont, par définition, plus proches des enfants et des familles que les fonctionnaires des ministères à Bucarest : ils savent ce qui se passe dans les orphelinats et peuvent donc réagir plus rapidement.

Du fait de la décentralisation des orphelinats, une nouvelle administration apparut dans le pays, celle des Directions Départementales de la Protection de l'Enfant (D.D.P.E.) : depuis le 1er janvier 1998, chacun des 41 départements de Roumanie est doté d'une D.D.P.E., sur le modèle de nos D.D.A.S.S. Le rôle de ces D.D.P.E. consiste à faire respecter le droit de chaque enfant à une famille, et donc à mener une politique de "désinstitutionnalisation".

Article paru dans la revue Humanitaire, Le Quai d'Orsay et l'humanitaire, n°7, printemps/été 2003, pp. 5-13 et reproduit ici avec l'aimable autorisation de sa rédaction.



© Jean-Louis Courtinat / CARE
*Leagan de Botosani, Moldavie, 1999.
Faute de personnel, les enfants vivaient dans la promiscuité la plus totale. Entassés dans de petits salons, ils passaient la plupart du temps dans leur lit.*



© Jean-Louis Courtinat / CARE
*Camin spital d'Horia (250 km de Bucarest), 2000.
Plusieurs enfants étaient enchaînés jour et nuit en raison de leur agressivité.*

L'état des lieux en Roumanie aujourd'hui

La situation des enfants aujourd'hui.

Vingt ans ont passé depuis la Révolution de 1989, symbole de la chute du Conducator Nicolae Ceausescu. La Roumanie a certes évolué positivement : d'une part elle est devenue une démocratie, d'autre part elle est entrée dans l'Union Européenne le 1^e janvier 2007. Pourtant, force est de constater que l'empreinte laissée par la politique pro-nataliste est toujours aussi forte.

En 1989, on estimait à 120 000 le nombre d'enfants dans les institutions. Aujourd'hui ils ne sont plus que 24 300 dans les centres de placement mais c'est l'arbre qui cache la forêt. On compte en fait aujourd'hui encore 71 000 enfants sous la tutelle du système de protection de l'enfance, répartis de la manière suivante :

- 21 000 enfants en assistance maternelle ;
- 23 700 enfants dans la famille élargie ;
- 2000 enfants chez des tuteurs ;
- 24 300 enfants en institutions.

Dans les centres de placement pour enfants, les conditions de vie se sont améliorées mais la situation reste difficile pour ceux qui sont handicapés. Selon le rapport de la Fédération des ONG opérant en Roumanie (FONPC) au Comité des Nations-Unies pour les Droits de l'Enfant, dans presque toutes les institutions visitées en 2008, les enquêteurs ont constaté ou entendu des témoignages au sujet de cas de violation des droits fondamentaux des enfants mentalement handicapés :

- manque de nourriture, de vêtements et de chaussures, de draps et couvertures, d'oreillers, de lits ;
- manque d'exercices physiques et de stimulation ;
- manque de soins et de traitements médicaux ;
- abus de méthodes de contrainte et d'isolement de la part de personnels inexpérimentés et non motivés.

Les abandons persistent.

Environ 10 000 enfants sont encore abandonnés en Roumanie chaque année, presque autant qu'il y a vingt ans. Une explication possible en est la pauvreté du pays (la Roumanie est le pays le plus pauvre de l'Union Européenne, avec la Bulgarie), accrue par la crise économique mondiale. En effet les familles les plus pauvres sont davantage touchées par le chômage et peuvent ainsi plus difficilement subvenir aux besoins de leurs enfants. De plus comme les mentalités n'ont pas ou ont peu évolué depuis l'abolition, en 1997, de l'ordonnance par laquelle Ceausescu avait mis en place le système d'abandon et d'institutionnalisation des enfants en Roumanie, l'abandon reste une solution pour faire face à ces difficultés.

Plusieurs éléments concrets permettent d'expliquer cet état de fait :

- la faiblesse de l'aide sociale, qui si elle était allouée aux familles en difficulté de manière systématique, éviterait bon nombre d'abandons.
- le manque de promotion du planning familial. Les services sont basés dans les hôpitaux des grandes villes alors que 45 % de la population en Roumanie est rurale. Les habitants des zones rurales n'ont pas accès à la contraception et d'une manière générale les services de planning familial sont mal connus par l'ensemble de la population.
- l'absence de politique nationale de sensibilisation pour changer les mentalités et la perception de l'abandon qui est considéré comme un acte normal en Roumanie et n'est pas répréhensible.

A cela vient s'ajouter un phénomène récent, l'abandon des enfants par l'un ou les deux parents partis travailler à l'étranger et qui sont soit placés dans la famille, soit laissés dans les orphelinats. Ils seraient dans le pays entre 125 000 (chiffres du gouvernement) et 350 000 (chiffres UNICEF).

Le placement des adultes.

Beaucoup d'enfants qui ont grandi dans les institutions sont handicapés. Or lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, les enfants sont considérés comme adultes et sortent alors des statistiques, ce qui explique que le nombre officiel d'enfants diminue en dépit de la recrudescence des abandons. Mais ces adultes handicapés restent institutionnalisés et pour eux les conditions de vie ont peu évolué. Ils sont les laissés pour compte du système. En outre, les autres enfants institutionnalisés qui atteignent l'âge de 18 ans ne sont pas préparés à affronter la vie. Beaucoup n'ont pas reçu de formation professionnelle et sont donc contraints de rester en institution.

Un exemple : le centre de placement pour jeunes adultes handicapés de Babeni

Babeni est un village situé à trente-cinq kilomètres de la ville de Ramnicu Vilcea, chef-lieu du Département de Vilcea, à 3 heures de route de Bucarest.

Jusqu'en 2001, le « camin spital » de Babeni comptait 226 pensionnaires âgés de 4 à 45 ans. Ils y étaient entassés dans seulement 11 chambres, et l'hygiène était des plus déplorables.

Dans les dortoirs du camin spital de Babeni avant sa réhabilitation en 2001.



En 2001, avec la participation financière de SERA et le soutien des autorités locales, le centre est totalement réhabilité et les 151 enfants qui s'y trouvaient alors sont transférés dans d'autres centres où les conditions matérielles sont correctes ou dans des maisons de type familial.

Le rez-de-chaussée est réaménagé en centre de récupération pour adultes handicapés, pourvu d'une salle de balnéothérapie, d'une salle de kinésithérapie...

Les chambres et sanitaires des 1er et 2^e étages sont réhabilités.

Restent alors dans ce centre les 75 pensionnaires adultes. Malheureusement, il ne suffit de repeindre les murs et d'acheter des meubles neufs pour changer la prise en charge des personnes. Un changement radical est nécessaire notamment dans l'accueil et la manière dont le personnel prend soin de ses enfants. Or les équipes n'ont pas changé, elles sont en nombre insuffisant et ne bénéficient pas des compétences nécessaires pour prendre en charge des personnes lourdement handicapées.

Aussi 8 ans après la «réhabilitation» du centre de Babeni, le spectacle est désolant. Le centre de placement de Babeni pourrait être qualifié de « dépotoir » pour adultes handicapés :

Au 1^e étage, 40 jeunes et adultes handicapés sont regroupés dans les chambres, garçons et filles séparés. Au sol, il ne reste que de la résine. Le linoléum a été enlevé à cause de l'odeur d'urine devenue trop nauséabonde. Aucun revêtement n'a été remis faute de budget. Les lits et les meubles ont été mal entretenus, ils sont endommagés par les coups que peuvent y donner certains pensionnaires qui peuvent être violents.



Au 2^e étage, vivent 35 adultes grabataires qui n'ont aucun accès à la cour extérieure ni au réfectoire pour le déjeuner au rez-de-chaussée. L'ascenseur qui avait été installé est hors d'usage depuis des années et n'a jamais été réparé faute de budget. Les pensionnaires du 2^e étage sont donc contraints à rester dans leur lit 24h/24. Un tel enfermement a des conséquences sur le comportement de ces jeunes adultes, comme l'agitation ou la violence.

L'adoption internationale en Roumanie.

Sous la dictature de Ceausescu, l'adoption internationale servait à faire entrer des devises dans le pays, la procédure était longue et de nombreux déplacements nécessaires.

Dès la chute du régime et la découverte des orphelinats, de nombreuses familles du monde entier se tournent vers la Roumanie pour adopter des enfants abandonnés.

En 1993 le pays adhère à la Convention Européenne sur les adoptions internationales. Une loi vient compléter la législation sur l'adoption, redéfinissant l'abandon. En 1994 il ratifie la Convention sur la protection de l'Enfance et de la coopération en matière d'adoptions internationales (La Haye).

Cela entraîne de nouveau un flot d'adoptions internationales, qui va pousser les autorités roumaines, sous la pression d'organisations internationales telles que l'Union Européenne, à appliquer un moratoire en 2001 gelant les adoptions internationales, afin de réguler le système jugé corrompu. L'adoption internationale est interdite par une loi en 2004 – loi qui complique aussi les démarches d'adoption nationale – suite aux pressions incessantes menées par la Baronne Emma Nicholson, rapporteur pour l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, qui parle de véritable exode et trafics d'enfants.

En réalité, l'«exode inquiétant des enfants roumains vers 47 pays» se résume essentiellement à l'adoption de 3000 enfants par an vers, principalement, 7 pays (Etats-Unis, Espagne, France, Italie, Suisse, Israël, Canada). S'il est vrai que certaines pratiques autour de l'adoption étaient à regarder de près, il paraît absurde d'avoir eu recours à l'arrêt total des adoptions internationales en réponse à quelques débordements, et ce sur une dizaine d'années, étant donné qu'aujourd'hui, 9 ans plus tard, l'adoption internationale est toujours interdite. D'autres pays d'Europe de l'est (Pologne, Lituanie) sont entrés dans l'Union Européenne alors qu'ils avaient recours à l'adoption internationale. Il existe bien deux poids deux mesures, et en attendant des milliers d'enfants abandonnés roumains sont privés de famille. L'adoption internationale aurait pu être la meilleure mesure de protection pour des milliers d'enfants et permettre, en désengorgeant le système, de soutenir sa réforme de fond.

Entre 1997 et 2000, jusqu'à 4000 enfants ont pu être adoptés par an (1000 environ en Roumanie et le reste à l'étranger). En 2009 on compte moins de 800 enfants adoptés dans le pays.

Les actions de SERA en Roumanie depuis 1990

SERA (Solidarité Enfants Roumains Abandonnés) travaille en Roumanie depuis 1990 pour la protection des enfants en difficulté. L'objectif de SERA est de lutter contre le phénomène de l'abandon des enfants. SERA aide au développement de solutions alternatives :

- prévention des grossesses non désirées (programme de planning familial itinérant)
- prévention de l'abandon en aidant les familles en difficulté à garder leurs enfants (aides aux familles, centres de jour et de récupération pour enfants handicapés, ...)
- « désinstitutionnalisation » des enfants (développement de services alternatifs tels que maisons de type familial, travail de réintégration des enfants dans leurs familles, proches ou éloignées, développement du réseau d'assistantes maternelles,...)
- humanisation des conditions de vie des enfants tant qu'ils sont dans les orphelinats (accès aux soins médicaux – exceptionnellement en France si nécessaire, équipement et travaux d'entretien dans les orphelinats – sanitaires, chauffage, minibuses etc, développement d'activités de récupération pour les enfants handicapés,...)

Créée en 1990 par François de Combret, l'association SERA travaille depuis 1996 à travers la fondation SERA Roumanie basée à Bucarest. ONG partenaire privilégiée des autorités locales pour son expertise, SERA a contribué à beaucoup de niveaux à l'amélioration de la condition des enfants abandonnés ou vulnérables de Roumanie. Son intervention dès 1990 permet la fermeture de nombreux orphelinats (plus de 55, dont 35 centres de type « foyer-hôpital » pour enfants handicapés – sur les 37 existants). On estime que SERA a contribué à améliorer le destin de plus de 40.000 enfants abandonnés.

SERA a fusionné en 2003 avec l'association CARE France pour assurer la pérennité de son action. CARE est une association de solidarité internationale qui intervient dans les domaines de l'urgence et du développement. A travers des programmes de microfinance, d'éducation, de lutte contre le Sida, d'accès à l'eau potable et l'assainissement, de protection de l'environnement ou des programmes de développement économique, CARE s'attaque à toutes les causes de la pauvreté auprès de 55 millions de personnes chaque année dans près de 70 pays.

L'humanisation des conditions de vie des enfants institutionnalisés.

Il existe encore en Roumanie un nombre trop important d'enfants en institutions et certaines ont des conditions de vie difficiles, voire inhumaines. On fait la différence dans le pays maintenant entre « les institutions de type ancien » et les nouveaux services ou complexes de services. En 1989 on recensait 600 institutions pour enfants dans le pays, on compte aujourd'hui plus de 2500 services. On a assisté à un éclatement des grandes structures en des cellules plus petites et plus adaptées aux besoins des enfants. Ce sont surtout les centres de placement pour enfants ou jeunes handicapés qui restent les plus difficiles à fermer.

SERA a contribué à la fermeture plus de 55 institutions depuis 1990, dont 35 de type « foyer-hôpital » pour enfants handicapés (sur les 37 recensés dans le pays), certains de véritables « mouiroirs ».

La politique de SERA est de s'attaquer aux causes de l'abandon d'enfants, et de leur offrir autant que possible la chance de grandir dans leurs familles, des familles d'accueil, ou des maisons familiales. Lorsque ce n'est pas possible, ou du moins pas encore, SERA travaille à rendre la vie en institutions plus supportable.

Un exemple de réalisation : le centre de placement de Bilteni.

Bilteni est un village isolé de 5.000 habitants, à une trentaine de kilomètres de la ville de Tirgu Jiu, chef-lieu du Département de Gorj, à 4 heures de route de Bucarest.



L'énorme orphelinat de 200 lits qui s'y trouve installé depuis 1970 appartient à la catégorie des « camin spital » : il est dévolu aux enfants les plus malheureux et les plus délaissés, ceux qui sont à la fois abandonnés et handicapés.

Quand SERA a été créée, en 1990, c'est à Bilteni que l'association est intervenue en premier : l'orphelinat avait une réputation désastreuse et passait pour l'un des pires « mouirois » pour enfants du pays.

Effectivement, nous y avons découvert une abomination : environ 200 enfants y mouraient de froid, de faim et de mauvais traitements, dans l'indifférence de tous.

Au cours des douze années qui ont suivi, SERA s'est attachée à relever le défi et a réussi à redresser la situation : les progrès matériels réalisés au début des années 1990 ont été spectaculaires et l'état des enfants, dont beaucoup sont devenus des adultes au fil des années, s'est considérablement amélioré.

A la longue, pourtant, il est apparu évident que SERA ne pouvait continuer indéfiniment à porter à bout de bras cet orphelinat, qui souffrait de trois défauts majeurs :

- D'abord l'éloignement : Tirgu Jiu, la ville la plus proche, était à une trentaine de kilomètres, sans moyen de transport collectif correct, si bien qu'il était très difficile de faire venir à Bilteni le personnel compétent, éducatif et médical, indispensable pour répondre aux « besoins spéciaux » de ces enfants handicapés.
- La vétusté : malgré les aménagements réalisés par SERA (chauffage, eau courante, sanitaires, etc...), les bâtiments demeuraient vétustes et insalubres.
- La taille : l'institution était énorme avec près de 200 pensionnaires, souffrant de toutes sortes de pathologies.

En 2002, il a paru préférable de transformer fondamentalement le sort des pensionnaires de cet orphelinat en réalisant une opération d'envergure qui aurait valeur d'exemple pour tout le pays. Le projet aura mis quatre ans à aboutir. Avec succès.

Cette opération, conçue en accord avec les autorités du Département, a consisté à « casser » l'orphelinat en trois entités :

La première étape a consisté à faire sortir les 53 enfants (moins de 18 ans). Ils sont installés, depuis le mois d'avril 2003, dans un bâtiment tout neuf édifié pour eux à Tirgu Jiu. L'investissement, financé intégralement par SERA, s'est élevé à environ un million d'Euros.

Cette somme a résulté de la générosité des donateurs de SERA, ainsi que de la générosité des téléspectateurs de M6, suite à une émission diffusée sur ce sujet par « zone interdite » le 29 novembre 2002.



Les progrès réalisés par les enfants transférés sont spectaculaires. Ainsi la petite Iulia, qui à l'âge de 3 ans ne parlait pas et ne se tenait même pas debout. Aujourd'hui elle marche, parle et va même à l'école.

Dans un deuxième temps, les 30 adultes les moins handicapés, ont été installés fin 2003, dans la ville de Tirgu Jiu. Ils peuvent y suivre une formation dans une école professionnelle et vivent dans de petits appartements par groupes de 3 ou 4.



En novembre 2005, les 140 adultes les plus lourdement handicapés ont été installés dans un centre à Tirgu Jiu, réhabilité, aménagé et équipé par SERA. L'investissement a été une nouvelle fois effectué par SERA, à hauteur de 600 000 €. Les pensionnaires bénéficient dans ce nouveau centre de tous les services nécessaires à une meilleure prise en charge : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychothérapie, éducation spécialisée. SERA a recruté le personnel nécessaire compétent.

Le développement des maisons de type familial



Les 2 maisons de Goranu (Département de Vilcea) hébergent 24 enfants handicapés de 11 à 18 ans, sortis du centre de placement de Babeni.

Certains enfants ne peuvent ni réintégrer leur famille ni vivre en famille d'accueil. Pour ces enfants, souvent gravement handicapés, l'alternative à l'orphelinat la plus proche de la vie en famille est la maison de type familial. Il s'agit de petites structures de 10-12 enfants, répartis dans des dortoirs de 3-4 enfants maximum. Du personnel compétent se relaie 24h/24 pour s'occuper des enfants : aides-soignantes, assistantes médicales, kinés, éducateurs... Ces maisons familiales existent depuis 1995, avec un projet pilote à Bacău financé par une association britannique.

On compte plus de 250 maisons de type familial aujourd'hui en Roumanie et SERA en a financé ou cofinancé 36 depuis 2003.

La prévention des grossesses non désirées par des programmes de planning familial itinérants.

Malgré les vingt ans depuis la chute du communisme, la réforme du système lié à l'enfance et le remaniement des institutions, un trop grand nombre de femmes continue de mettre au monde et d'abandonner des enfants non désirés. Dans chaque département environ 100 enfants de 0 à 3 ans sont abandonnés chaque année (chiffres UNICEF, 2005).

Suite à une étude montrant que certaines femmes abandonnaient systématiquement plusieurs enfants, SERA a développé depuis 2003 un programme de planning familial itinérant pour aller à la rencontre de ces femmes, qui n'ont pas accès aux services existants dans les villes. Une infirmière et une assistante sociale sillonnent les campagnes et proposent aux femmes information, suivi et assistance sur les questions de contraception, grossesse, santé, vie de famille,...

SERA a développé 17 services de planning familial itinérant en zone rurale, dont 14 ont été repris sous la tutelle des autorités départementales.

Près de 6000 femmes au total ont été visitées par les équipes de planning familial entre 2004 et 2008 dans 10 départements, parmi lesquelles 80 % ont fait partie du programme et donc bénéficié des informations, du soutien et du suivi des équipes itinérantes. 64 % ont opté pour une contraception.

Les résultats connus dans 5 départements montrent une baisse très nette du nombre d'abandons : de 97 à 28 abandons dans les 5 premiers départements et de 59 à 14 abandons dans les 5 autres.



Programme de planning familial dans un village rom aux abords de Pitesti - Département d'Arges.

Réintégration des enfants dans leurs familles.



Alexandra, 9 ans, souffre d'une tétraparésie. Elle reçoit la visite de sa grand-mère une fois par mois qui n'a pas les conditions matérielles pour l'accueillir.

La particularité de la situation en Roumanie est que beaucoup d'enfants qui sont à plus ou moins long terme dans les orphelinats ont en fait une famille. Le gouvernement s'est employé dès 1997, avec les réformes du système, à faire de la fermeture des orphelinats pour enfants scolarisés une priorité absolue, en réintégrant, parfois avec très peu ou pas d'assistance sociale, les enfants dans leur famille, proche ou éloignée.

Ce travail de réintégration, tout à fait honorable sur le papier, a fait d'importants dommages à certains enfants réintégrés trop rapidement dans des familles qui n'en voulaient pas ou ne pouvaient pas s'en occuper.

En 2004, sur le total du nombre d'enfants qui font l'objet de mesures de protection, seuls 15% ont retrouvé leur famille biologique ou ont été accueillis par leur famille élargie (grands-parents, oncles, tantes,...)

SERA œuvre à la formation d'assistants sociaux et à la mise en place de procédures de soutien social pour les familles en difficulté, surtout dans le cadre de la réintégration.

Le développement de services de soutien aux familles.

La Roumanie reconnaît officiellement lors de ses réformes de fond en 1997, que la place d'un enfant est avant tout dans une famille. Lors de ces réformes, sous l'impulsion de SERA, la loi de Ceaușescu qui instituait l'abandon est abolie. SERA contribue alors à la création des 17 premières Directions Départementales pour la Protection de l'Enfant.

SERA travaille à mettre en place, avec les autorités locales, des services apportant des solutions à long terme pour aider les familles à garder leurs enfants et éviter les placements en orphelinats, qui même s'ils sont souvent envisagés comme une solution temporaire à des difficultés familiales, se transforment en placement à long terme.

SERA est à l'origine du premier centre de jour en Roumanie, et plus de 10 ont été créés à ce jour. Ces centres accueillent les enfants handicapés des institutions et ceux de la communauté, pour des activités de récupération physique et psychologique et des activités occupationnelles adaptées. Ils sont un moyen efficace pour prévenir l'abandon, en permettant le développement des enfants mais aussi un relais de jour pour les familles.

Le développement du réseau d'assistantes maternelles

Une alternative à l'institution pour les enfants qui ne peuvent rester dans leur propre famille est le placement chez une assistante maternelle, où l'enfant intègre une famille d'accueil pour une durée plus ou moins longue. Certaines familles prennent un enfant handicapé, ou plusieurs enfants.

En 1997, le gouvernement roumain ferme les « leagan », ces pouponnières pour enfants de 0 à 3 ans, et interdit le placement de ces enfants en institutions. Pour les bébés ou jeunes enfants qui ne peuvent vivre dans leurs familles, les assistantes maternelles deviennent la première alternative. On compte aujourd'hui plus de 18 000 assistantes maternelles en Roumanie, mais leur nombre est encore insuffisant pour subvenir aux besoins, surtout dernièrement avec le gel des budgets des Directions Départementales de l'Action Sociale et de la Protection de l'Enfant avec la crise. Dans certains départements des licenciements d'assistantes maternelles ont eu lieu, alors que les besoins restent importants.

Nouvelle profession dans le pays depuis 1997, SERA a contribué à la formation de plus de 800 assistantes maternelles. C'est un progrès net par rapport à la vie en orphelinat.

Cependant les limites sont le développement rapide de la profession et parfois le manque de suivi social de ces familles, ainsi que les limites de l'attachement liées au fait que la situation est provisoire et la famille rémunérée.



© Thomas Coëx / AFP
Maria, 4 ans, et son assistante maternelle Iana, qui souhaite désormais adopter l'enfant - Département d'Arges.



© Thomas Coëx / AFP
Cristina a accueilli Daniel et Silvana, issus d'une fratrie de 5 enfants - Département d'Arges.

L'aide aux familles.

Beaucoup d'abandons d'enfants sont liés à la pauvreté et les difficultés sociales qui en découlent. SERA encourage les réformes qui promeuvent le soutien social aux familles en difficulté par les mairies, et permet à certaines familles de recevoir une aide financière leur évitant de placer leurs enfants.

SERA a contribué à la mise en place de plus de 40 services d'aide sociale dans les mairies du pays. Parfois un ramassage en minibus vers un centre de jour peut aider une famille à garder son enfant handicapé en son sein, tout comme une aide financière ponctuelle. SERA peut aussi financer une opération ou un suivi médical pour un enfant de famille défavorisée.

Les soins aux enfants défavorisés.

L'aide médicale aux enfants défavorisés (venant d'institutions ou de familles en difficulté) a touché plus de 2000 enfants depuis 1996.



© Thomas Coëx / AFP
A l'appartement de SERA, Ileana, Eugenia et Ioana assurent le suivi de 3 enfants handicapés, et espèrent trouver une assistante maternelle pour chacun d'eux.

Les enfants qui nécessitent des soins peuvent être référés à SERA, qui prend en charge le diagnostic, le suivi médical, l'opération si nécessaire, que ce soit dans la ville la plus proche de l'orphelinat, ou à Bucarest où SERA a des partenariats avec plusieurs hôpitaux spécialisés et un appartement de transit où les enfants sont pris en charge avant et après les soins. Dans cet appartement, quatre aides-soignantes se relaient 24 heures sur 24, et elles sont assistées d'un médecin, d'une infirmière et une psychologue.

A l'hôpital pédiatrique Grigore Alexandrescu, SERA finance une chambre pour les enfants défavorisés ainsi que quatre infirmières et un médecin. Tous les ans environ 90 à 100 enfants sont soignés et/ ou opérés dans cet hôpital, essentiellement pour des scoliozes, béc de lièvre, brûlures, rétractation hiatrogénique.

Depuis 1991, une centaine d'enfants d'orphelinats dont la condition requérait leur transfert pour des opérations lourdes ou un traitement spécifique ont été accueillis en France. Ces enfants, qui souffrent d'une maladie ou d'un handicap qui les condamneraient s'ils étaient restés en Roumanie et qui représentent parfois une très lourde charge, ont été accueillis par 80 familles d'accueil bénévoles. Ils sont suivis depuis 2007 par l'association « Vivre en Famille », qui est spécialisée dans le suivi de qualité de ce genre d'activité.

L'aide aux jeunes en difficulté.

Depuis 2008, SERA développe un projet pilote de récupération par le sport pour une vingtaine d'enfants handicapés d'un centre de placement de Bucarest ainsi que d'autres venant de la communauté. Les enfants et jeunes suivent un programme adapté, mis en place en partenariat avec l'association locale Gladiator. Ce programme de récupération physique et psychique à travers des exercices sportifs adaptés, avec l'aide d'un kiné et d'un instructeur de sport montre déjà des résultats impressionnants.

Les jeunes qui sortent des institutions (à 18 ans, ou jusque 26 ans s'ils ont un travail ou font des études) ont souvent besoin d'être soutenus, financièrement et socialement. Leur aptitude à s'assumer est souvent minime, ils manquent généralement de travail, de formation, de soutien de quelque sorte et d'aptitude à la vie sociale. Pour leur éviter de finir à la rue ou dans des situations précaires, SERA soutient quelques jeunes dans le financement de leurs études ou d'une chambre. Cette population sortante des orphelinats demande et demandera de plus en plus d'attention, car son nombre croît et dans le contexte de la crise, elle sera encore plus vulnérable.

Une autre population à suivre, même si elle entre dans l'âge adulte, est celle des adultes handicapés venant d'institutions. En effet, il arrive que des enfants handicapés voient leur situation s'améliorer mais ils retournent dans des institutions où les conditions sont mauvaises quand ils atteignent l'âge adulte.